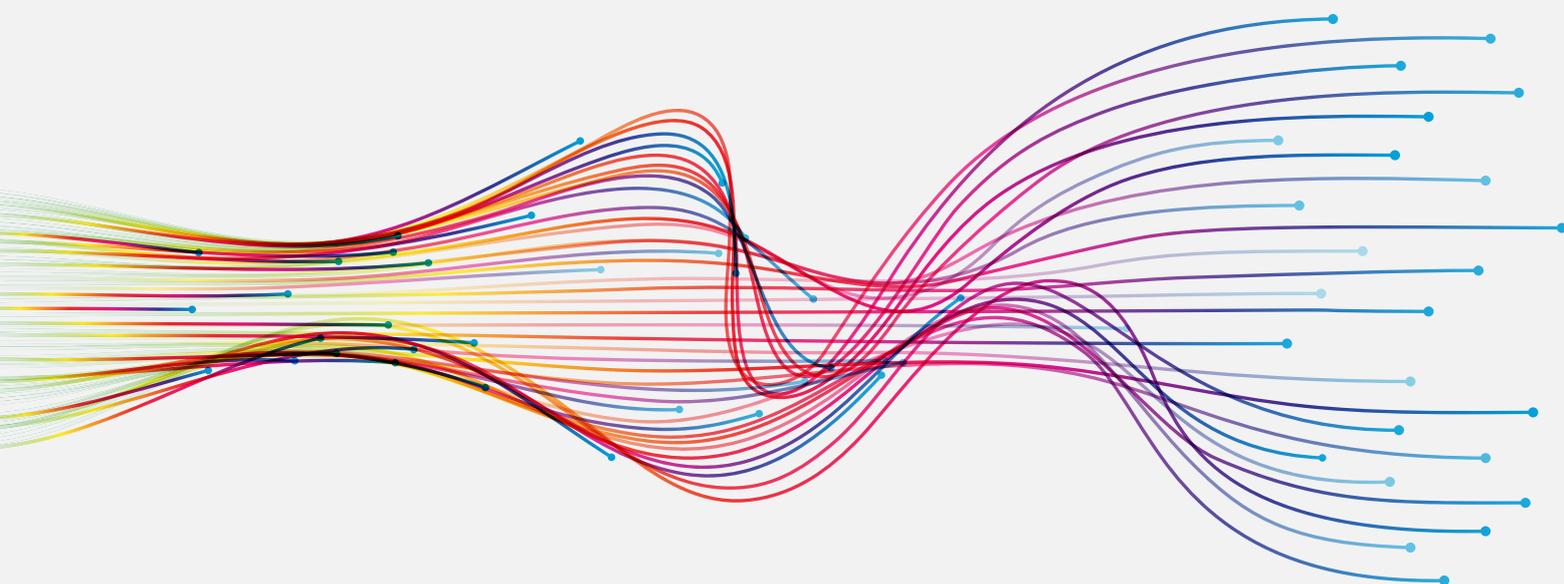




Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Utiliser l'IA générative dans les parlements



© korkeng/Shutterstock.com

Résumé

L'IA générative est apparue fin 2022 comme un nouveau moyen de créer du contenu. Elle promet des gains de productivité et, peut-être, des changements en profondeur. On peut s'attendre à d'autres évolutions rapides en la matière.

À mesure que la technologie évolue, il est fort probable qu'il y ait de nombreux cas d'utilisation dans les parlements. Une approche étape par étape, fondée sur les risques sera appropriée pour la plupart des parlements.

Compte tenu de la pratique parlementaire actuelle et des recherches menées par le Centre pour l'innovation au parlement de l'Union interparlementaire, les parlements sont encouragés à commencer à tester l'IA générative, par exemple, pour gagner du temps sur des tâches telles que la production de résumés et la création de comptes rendus de débats parlementaires. De telles expérimentations devraient être menées dans le cadre d'un « environnement de laboratoire » sûr avant que l'IA générative ne soit déployée plus largement.

Toutefois, les parlements doivent faire preuve d'une extrême prudence s'agissant d'introduire, à ce stade, l'IA générative dans les systèmes législatifs traditionnels. Avant d'envisager une telle étape, il est nécessaire d'avoir une grande confiance dans la technologie et de disposer de processus de gouvernance robustes.

L'intelligence artificielle (IA) est régulièrement utilisée dans de nombreux parlements. On peut citer en exemple des logiciels antivirus, de protection contre les spams et de cybersécurité. Ces systèmes recourent à l'IA pour prendre des milliers de décisions, souvent homogènes, chaque jour.

L'intelligence artificielle générative (IA générative) est apparue fin 2022 et suscite actuellement un intérêt et un débat importants. Elle devrait avoir des répercussions significatives sur nos vies et les parlements ont déjà commencé à l'adopter, au moins à titre expérimental. Il s'agit d'une forme d'IA qui peut être amenée à générer du texte, des images ou d'autres données en recourant à des modèles génératifs qui s'appuient sur de grands volumes de données (souvent appelés « grands modèles de langage »). Grâce à l'entraînement, les modèles d'IA générative étudient des schémas et des structures d'informations, puis génèrent de nouvelles données qui présentent des caractéristiques similaires.

L'IA générative peut accélérer la création de contenu et être à l'origine de nouvelles formes de création à cet égard. Imaginez, dans le cas d'un parlement, qu'une application d'IA générative ait ingurgité l'intégralité du corpus législatif et soit en mesure de l'utiliser pour rédiger de nouveaux projets de loi. Néanmoins des préoccupations existent s'agissant de la transparence, de la fiabilité et de l'utilisation responsable de cette technologie. Les préoccupations autour de l'IA générative sont dues au fait qu'elle est en mesure de créer du contenu que l'on juge important ou influent, mais qui peut aussi potentiellement être faux ou malveillant.

Ce Bulletin thématique résume les considérations essentielles concernant l'IA générative que les dirigeants des administrations parlementaires, y compris ceux qui travaillent dans le domaine des TIC, doivent avoir à l'esprit. À de nombreux égards, la feuille de route concernant l'introduction de l'IA générative devrait ressembler à celle concernant d'autres nouvelles technologies qui sont envisagées pour un usage parlementaire et suivre la même courbe d'adoption.

S'attendre à des changements rapides



Ce que l'IA générative est en mesure d'offrir s'est démultiplié ces derniers mois. Cette évolution rapide des capacités de l'IA générative va se poursuivre, améliorant la qualité et la précision des outils qui sont disponibles et réduisant probablement leurs coûts. De plus en plus, l'IA générative fera non seulement son apparition dans les systèmes internes des parlements, mais aussi dans les logiciels tiers qu'ils utilisent.

Cela offre des possibilités, mais crée également des risques. La cadence d'évolution doit s'accompagner d'une mise au point équivalente de garanties et de mécanismes de contrôle, garantissant une utilisation sûre et efficace au sein des parlements. La complexité et l'étendue des architectures d'IA générative font qu'il est difficile de comprendre comment celles-ci produisent des résultats et d'expliquer pourquoi ces derniers (plutôt que d'autres) sont générés à l'égard d'un élément donné. Cela peut

provoquer un phénomène d'« hallucinations », dans lequel des résultats inexacts, trompeurs ou falsifiés peuvent apparaître.

Toutefois, l'IA générative ne représente pas l'évolution finale. Il existe d'autres technologies fondées sur l'IA, des technologies plus puissantes vont même commencer à copier et à imiter le cerveau humain, devenant plus prévisibles et cohérentes. Par exemple :

- l'informatique neuromorphique, qui vise à reproduire numériquement le processus de la pensée humaine,
- l'IA neurosymbolique, qui combine les capacités d'apprentissage statistiques et fondées sur les données des réseaux neuronaux et le raisonnement symbolique.

Dans les années qui viennent, les parlements devront évaluer et comprendre les avantages et les risques découlant de toutes les formes d'IA émergentes. L'IA générative n'est qu'un début.

Comprendre les implications et les risques



Envisagez un ensemble de tâches quotidiennes réalisées dans nos parlements : mener des recherches, rédiger des documents et des discours, gérer des amendements et élaborer des lois. Maintenant, envisagez le profil de risque de chacune de ces tâches. Quelles garanties et règles internes doivent être mises en place pour être en mesure de confier l'une de ces tâches à l'IA ?

Il faut tenir compte du degré d'impact : il existe très probablement des tâches relativement bien définies pour lesquelles des systèmes d'IA peuvent être utilisés sans ou avec très peu de risques. Dans d'autres cas, à l'instar de l'élaboration des lois, les implications potentielles pourraient être très importantes et avoir une incidence significative sur la vie des gens.

Il est possible de gérer et d'atténuer les risques, mais cela implique que la transparence soit au cœur même des systèmes d'IA. L'« explicabilité » – la capacité à comprendre comment et pourquoi les systèmes d'IA générative produisent certains résultats – est essentielle, dans la mesure où elle assure la transparence et la responsabilité, ce qui permet une prise de décisions informée et une utilisation éthique. Les parlements devront démontrer que ces principes sont au cœur de leur utilisation de l'IA générative afin d'instaurer un climat de confiance parmi les parlementaires et le public.

La législation et la réglementation auront probablement du mal à suivre le rythme de l'évolution technologique. Cependant, dans de nombreux cas, des lois existantes notamment en matière de désinformation, de campagne électorale, de propriété intellectuelle et de diffamation peuvent protéger contre l'utilisation abusive de contenus générés par l'IA.

Assurer une culture robuste de transformation numérique



L'adoption de l'IA générative dans les parlements devra être soumise aux mêmes routines que d'autres solutions technologiques, à savoir découverte, apprentissage, expérimentation, mise au point de cas d'utilisation simples et lancement du projet.

Compte tenu de la nouveauté de l'IA générative et de la rapidité des changements, il semble raisonnable de commencer avec des cas restreints et circonscrits avant de passer à la vitesse supérieure, et d'adopter une approche du développement itérative et reposant sur des prototypes. Le [Guide sur la transformation numérique des parlements](#), publié par l'Union interparlementaire (UIP) et l'Association des Secrétaires généraux des Parlements, présente plusieurs approches de la transformation numérique et des exemples de bonnes pratiques.

Plus encore qu'auparavant, les dirigeants de parlements, les chefs d'entreprise, les services TIC et les utilisateurs doivent engager un dialogue continu pour décider s'il convient de poursuivre dans la voie de cette technologie spécifique (et dans quel cas). En outre, une attention politique considérable est portée à l'IA générative, à mesure que des commissions parlementaires procèdent à des auditions d'experts et mènent des missions d'information visant à déterminer plus largement les effets de cette technologie sur la société. Cela donne l'occasion de s'assurer que les membres de ces commissions sont conscients des avantages et des inconvénients.

Être réaliste s'agissant des limites de l'IA générative



Les systèmes qui utilisent l'IA générative ont des limites et ne sont pas encore fiables à 100 %. Leurs réponses peuvent être empreintes de biais ou relever d'une fausse interprétation, et ces systèmes ne garantissent pas toujours l'exactitude. Il importe que l'entraînement des grands modèles de langage réponde à des principes éthiques, de veiller à ce que les éléments sources soient suffisamment larges et qu'ils évitent les stéréotypes de genre, la perpétuation des stéréotypes ou les atteintes aux perspectives des minorités. Ce n'est pas nécessairement facile, dans la mesure où ces systèmes ne peuvent que s'inspirer de ce qui existe déjà. De fait, à mesure que l'IA générative se généralise, elle risque de devenir sa propre référence, apprenant du contenu qu'elle a elle-même généré. Par voie de conséquence, cela pourrait avoir une incidence sur la qualité des résultats.

Le point de départ pour les parlements pourrait donc consister à tester l'IA générative et à concevoir des prototypes, au moyen d'une approche itérative. Cela aiderait les parlements à en apprendre davantage sur le potentiel de l'IA générative. Il pourrait aussi être intéressant de faire le test d'entraîner des systèmes d'IA générative exclusivement à l'aide de documents parlementaires, dans la mesure où la qualité de ces documents est établie. Toutefois, à ce stade précoce, il pourrait être prématuré d'utiliser cette technologie dans le cadre des principaux processus traditionnels.

Garder les humains dans la boucle



L'IA générative fera son apparition dans les parlements de manière indirecte, par l'intermédiaire d'applications et de systèmes que les individus utilisent (parfois avec très peu de contrôle sur leur présence : tenez compte du fait qu'ils s'intègrent de plus en plus dans des applications courantes telles que Microsoft Excel ou Google Docs).

En cas de mise en œuvre de l'IA générative dans les systèmes parlementaires traditionnels, à l'instar de ceux utilisés pour élaborer des lois, les parlements devront faire preuve de prudence, exercer un rôle de contrôle et de supervision pour veiller à la fiabilité et à la précision. En interne, les projets d'IA générative impliqueront une variété de parties prenantes, incluant potentiellement des spécialistes des TIC et de la cybersécurité, des juristes et les personnes responsables de la protection des données.

Au stade de maturité actuelle de l'IA générative, il est indispensable de maintenir un examen minutieux et un contrôle humains à l'égard de tous les processus dans lesquels un parlement introduit la technologie. Tous les résultats doivent être explicables et faire l'objet de la validation d'un expert, et le système dans son intégralité doit pouvoir faire l'objet d'un audit.

Renforcer les capacités grâce à la collaboration



L'IA générative est complexe, compliquée et nuancée. Les parlements individuels travaillant seuls peuvent, au moins au départ, ne pas disposer des compétences et des connaissances nécessaires pour mettre en œuvre des systèmes fondés sur l'IA générative de manière sûre et efficace. Il s'agit pourtant d'un défi auquel de plus en plus de parlements font face – et ceux qui ont pris de l'avance s'agissant de la courbe d'adoption, ont déjà tiré d'importantes leçons qu'ils peuvent partager.

Le [Centre pour l'innovation au parlement](#) de l'UIP encourage les parlements à collaborer et à partager des cas d'utilisation, des problèmes et des solutions. La communication permettra de veiller à l'atténuation des risques et à la réalisation des possibilités. Le pôle parlementaire sur la science des données du Centre pour l'innovation au parlement est très impliqué dans la mise au point de bonnes pratiques en matière d'utilisation de l'IA. Tous les parlements sont encouragés à prendre contact avec le Centre et à rechercher des possibilités de collaborer avec des universités et des universitaires dans ce domaine.

Ce Bulletin thématique a été rédigé par le Centre pour l'innovation au parlement de l'UIP, avec l'aide significative du Sénat de l'Italie et avec la contribution des parlements de l'Autriche, de la Grèce et de l'Irlande, ainsi que de la Chambre des députés du Chili.

Il esquisse de premières orientations au profit des parlements compte tenu de la situation en mars 2024. Considérant que la technologie évolue rapidement, ces orientations seront actualisées régulièrement. Les parlements sont invités à faire part de leurs retours et faits nouveaux au Centre pour l'innovation au parlement en écrivant à l'adresse suivante : innovation@jpu.org.

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne, en partenariat avec l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA), dans le cadre d'INTER PARES | Parlements en partenariat, le projet global de l'UE visant à renforcer la capacité des parlements.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Union interparlementaire (UIP) ou de l'Union européenne (UE) aucune prise de position quant au statut juridique ou au niveau de développement des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La mention de sociétés spécifiques ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'implique pas que ces produits ont été approuvés ou recommandés par l'UIP ou l'UE de préférence à d'autres de nature similaire qui ne sont pas mentionnés.

Toutes les précautions raisonnables ont été prises par l'Union interparlementaire pour vérifier les informations contenues dans cette publication. Toutefois, le matériel publié est distribué sans garantie d'aucune sorte, qu'elle soit explicite ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation du matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'Union interparlementaire et l'Union européenne ne peuvent être tenues pour responsables des dommages résultant de son utilisation.



**Union
européenne**

WYDE
Parliaments



INTER PARES
Parliaments in Partnership
EU Global Project to Strengthen the Capacity of Parliaments


International
IDEA
Implemented by
International IDEA